

DOSSIER DE CANDIDATURE

TROPHEES DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE 2023



Les trophées de l'Achat Socialement Responsable

Contexte

Les politiques d'achat socialement responsable sont un véritable vecteur de lutte contre l'exclusion et le chômage. Ainsi, elles permettent de mobiliser les donneurs d'ordre publics ou privés et leur politique d'achat, afin de soutenir l'économie locale, favoriser la cohésion sociale du territoire, et surtout promouvoir l'accès à l'emploi durable des publics éloignés du marché de l'emploi.

Face à ces enjeux, **Alliance Villes Emploi s'est engagée depuis plusieurs années, dans une démarche de promotion et de développement des politiques d'achat socialement responsable**, et mène parallèlement différentes actions permettant de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, et de soutenir le travail du réseau national des facilitateurs et facilitatrices.

Grâce à cet engagement et l'implication du réseau national des facilitateurs et facilitatrices, les clauses sociales connaissent une augmentation constante depuis plusieurs années. Ainsi, elles ont permis de générer plus de **29 millions d'heures en insertion au cours de l'année 2022**.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan National d'Achat Durable 2022-2025 (PNAD), l'Etat a défini une nouvelle feuille de route et ambition concernant les politiques d'achat durable, avec comme objectifs d'intégrer massivement des considérations environnementales et sociales dans les contrats publics et privés.

Afin d'accompagner cet enjeu national, **l'Etat s'est engagé à financer 185 ETP (95 à partir de 2022 et 90 à partir de 2023) de facilitateurs et coordinateurs de la clause sociale sur l'ensemble du territoire** dans le cadre de l'appel à projets national «Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national ». Ce dernier doit permettre de renforcer la structuration du réseau national des facilitateurs et facilitatrices, et par la même occasion, permettre d'atteindre l'objectif inscrit dans le PNAD, de **30% de contrats publics comportant des considérations sociales, d'ici 2025**.



Les trophées de l'Achat Socialement Responsable



Face aux résultats obtenus et aux dernières évolutions significatives, **Alliance Villes Emploi** souhaite mettre à l'honneur ses adhérents ainsi que le réseau national des facilitateurs et facilitatrices, pendant ses Journées Nationales qui auront lieu le 18 et 19 Décembre 2023.

Ainsi il a été décidé d'organiser la **2ème édition des trophées de l'Achat Socialement Responsable** qui auront lieu **18 Décembre 2023**. Cet événement a pour objectifs de valoriser les démarches et projets, de territoires favorisant la mise en œuvre et le développement des clauses sociales, et promouvoir le réseau national des facilitateur/facilitatrices, et son écosystème.

Pour ce faire, il a été décidé de remettre différents prix :

1. Communication et rayonnement des dispositifs « Clauses sociales » :

Sont éligibles toutes les actions de communication ou de promotion innovantes, permettant de renforcer le rayonnement des dispositifs/guichets territoriaux favorisant le développement des clauses sociales.

3. Donneurs d'ordre privés et Politique d'achats socialement responsables :

Sont éligibles toutes les démarches permettant l'implication des donneurs d'ordres privés dans les politiques d'achat socialement-responsable (volume d'heures / nombre de marchés clausés / diversité des clauses mobilisés / etc.), ou les projets/marchés privés structurants ou innovants comportant des considérations sociales (Clauses sociales / marchés réservés / etc.).

2. Promotion des structures inclusives dans le cadre de la commande publique :

Sont éligibles toutes les démarches innovantes permettant ou renforçant la coopération entre les donneurs d'ordre et les structures inclusives dans le cadre de la commande publique (sourcing ; travail partenarial ; coopération entre les structures amenant une réponse en groupement / etc.), ou le développement de marchés réservés ayant eu un impact significatif sur l'activité des structures inclusives et donc sur l'offre d'insertion locale (développement de nouvelles activités ; élargissement du territoire d'intervention ; etc.).

4. Clauses sociales et mixité des publics (QPV, senior, femmes) :

Sont éligibles, toutes les actions/initiatives permettant la diversification des publics dans le cadre des clauses sociales, et favorisant l'accès des offres d'emploi (liées aux clauses), aux publics « seniors », « féminins », ou habitant de « QPV », etc. :

- actions de sensibilisation/mobilisation des publics,
- actions de formation,
- actions de diversification des marchés comportant des clauses, etc.

Les trophées de l'Achat Socialement Responsable



5. Emploi, formation et compétences :

Sont éligibles, toutes les démarches innovantes favorisant l'accès à la formation ou la montée en compétences des publics, liées ou grâce aux clauses sociales (Marchés comportant des objectifs ou obligation de formation ; Actions de formation innovantes permettant la montée en compétences ou la levé des freins des publics, dans le cadre des clauses sociales, etc.).

6. Clauses sociales et environnementales :

Sont éligibles, toutes les démarches articulant les considérations sociales et environnementales (Consultation/Marchés comportant des objectifs en matière d'insertion corrélés aux obligations environnementales ;

Développement de marchés comportant des considérations sociales, en lien avec le volet environnemental) ou les actions permettant le partenariat entre les Guichets Verts et ceux liés à la clause sociale.

7. Clause Sociale en milieu rural :

- Sont éligibles toutes les démarches innovantes et structurantes favorisant le développement et la promotion des clauses sociales dans les territoires ruraux. Ce prix cible uniquement les territoires de faible densité (ex : commune de 25 000 habitants ou département de moins de 350 000 habitants).
 - Développement des clauses sociales sur des territoires dépourvus ; Création de guichets territoriaux liés aux clauses sociales sur des territoires non couverts ; Actions de promotion des structures inclusives ; développement de clause sociale intégrant des objectifs environnementaux ou de formation ; etc.

8. Clauses sociales et prestations intellectuelles :

Sont éligibles toutes les démarches réussies permettant l'intégration de clauses sociales dans des marchés de prestations intellectuelles.

Ce prix a pour objectif de déconstruire les préjugés concernant l'intégration de clauses sociales dans ce type de marché et favoriser la diversification des marchés comportant des clauses sociales.

MODALITES DE SELECTION ET DE CANDIDATURE

Qui peut Candidater ?

Seules les structures (PLIE, MDE, Associations, collectivités territoriales ou autres) portant la compétence de guichet territorial « clause sociale » (adhérentes à Alliance Villes Emploi, ou non adhérentes mais reconnues par les coordinations régionales), pourront candidater aux trophées des clauses sociales. Les candidatures doivent obligatoirement présenter un projet finalisé ou en cours de finalisation.

Comment candidater ?

Chaque candidat devra remplir un formulaire "Google form" à envoyer pour le 21 Novembre 2023 au plus tard.



➔ Calendrier :

[Je clique ici
pour candidater](#)

Lancement
de l'appel à
candidatures

17 octobre 2023

Clôture
de l'Appel
à candidatures

21 novembre 2023

Sélection
du Jury

7 décembre 2023

Remise
des trophées

18 décembre 2023

Composition du jury

Chaque dossier sera étudié par le jury composé de partenaires nationaux d'Alliance Villes Emploi, concourant au développement des clauses sociales.